



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

18197

20p

MOBILISATION DE L'INGENIERIE NATIONALE
BASEE SUR LA METHODE ACT

DP/ALG/87/016

Rapport technique : Réunion des opérateurs maghrébins
du secteur des véhicules et composants, Alger,
12-14 mars 1989*

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,
organisation chargée de l'exécution pour le compte du
Programme des Nations Unies pour le développement

Fonctionnaire chargé de l'appui : M. A. Nickels,
Service de l'infrastructure institutionnelle

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Vienne

-
- * Réunion organisée conjointement par :
- Le Gouvernement algérien, Ministère de l'industrie lourde (MILD),
Direction de l'ingénierie et la SIDEM, entreprise nationale d'études
et de réalisations de projets de sidérurgie et métallurgie
 - L'ONUDI, dans le cadre du programme IMPACT (Industrialisation
maîtrisée par l'ACT) conduit en Algérie, Maroc et Tunisie.

Docume n'ayant fait l'objet d'aucune mise au point rédactionnelle.

2011

Table des matières

	<u>Page</u>
I. Contexte de la réunion	3
II. Objectifs et Programme	5
III. Résumé succinct des travaux	8
<hr/>	
IV. Décisions et recommandations	11
<hr/>	
V. Liste des participants	15

Annexe I

- Recommandations de la réunion de Tanger, 30 mai au 3 juin 1988

Annexe II

- Informations sur le Programme des Bourses de Sous-Traitance et de Partenariats (BSTP) de l'ONUDI au Maghreb

N.B.:

Le rapport de la "réunion informelle d'experts sur les applications de l'ACT", Vienne, 18 au 22 juillet 1988, est fourni en complément de ce présent rapport. Il peut en effet informer utilement le lecteur sur la nature et le contenu de l'outil et du programme ACT (Analyse de la Complexité Technologique)

I. CONTEXTE DE LA REUNION

- Le programme d'assistance technique de l'ONUDI intitulé "IMPACT" (Industrialisation Maîtrisée par l'ACT) constitue le cadre et l'origine de cette réunion. Ce programme s'attache au développement des industries électro-mécaniques dans les pays en développement, et au développement de la coopération industrielle internationale dans ce secteur (en particulier à travers les Petites et Moyennes Industries), en faisant appel à l'OUTIL ACT (Analyse de la Complexité Technologique). Cet outil fut conçu par un expert brésilien (Franco Vidossich) et développé sous la responsabilité de l'ONUDI comme outil d'aide à la décision, en particulier pour l'identification et le "filtrage" de projets industriels et de choix technologiques rationnels.

C'est ainsi que depuis 1987, plusieurs projets de coopération technique sont conduits avec la Tunisie, l'Algérie et le Maroc (ordre chronologique), utilisant l'outil ACT:

- projet DP/TUN/86/012: développement de l'industrie électro-mécanique tunisienne; budget de 75,000 \$EU; organisme de contrepartie: l'API, Agence de Promotion de l'Industrie;
- projet DP/ALG/87/016: promotion de l'ingénierie nationale algérienne basée sur la méthode ACT; budget de 260,000 \$EU; projet sous la responsabilité du MILD, Ministère de l'Industrie Lourde, et l'organisme de contrepartie SIDEM, société nationale d'ingénierie;
- projet US/MOR/87/173: développement de la coopération industrielle entre le Royaume du Maroc et la République Fédérale d'Allemagne dans le domaine des PME électro-mécaniques; budget de 265,000 \$EU, financé par une contribution de la RFA au Fonds de Développement Industriel de l'ONUDI; les partenaires techniques principaux sont la FIMME (Fédération des Industries Métalliques, Mécaniques et Electriques) et l'ODI (Office du Développement Industriel) au Maroc, la DEG et la BDI (Fédération industrielle allemande) en RFA.

Du 18 au 22 juillet 1988, dans le cadre du programme IMPACT, l'ONUDI conviait l'ensemble des partenaires officiels et techniques associés à ces projets, au Maghreb et dans d'autres pays, à participer à la "réunion informelle d'experts sur les applications de l'ACT". Cette réunion permettait de fructueux échanges sur l'utilité de l'outil ACT, une information approfondie sur la nouvelle version informatisée "couleur" du Système ACT (avec 128 facteurs au lieu de 103 dans la version précédente), et enfin permettait de dialoguer sur l'intérêt de tirer parti, au niveau du Maghreb, des réflexions, travaux et résultats atteints individuellement dans chaque pays du Maghreb.

On cite ci-dessous l'extrait des recommandations ¹⁾ de cette réunion relatives à cet aspect spécifiquement maghrébin:

1) Page 5 du rapport de cette réunion qui est fourni en annexe.

"les propositions faites par les représentants du Maghreb ont visé d'une manière générale à utiliser l'outil et le programme ACT pour contribuer à l'harmonisation en cours des stratégies et politiques industrielles dans le domaine des industries électro-mécaniques, aux niveaux national et de la sous-région, principalement par l'identification de projets dans le secteur des biens d'équipement, ou autres sous-secteurs prioritaires. Le représentant de l'Algérie a proposé, comme première étape, que se tienne à Alger fin 1988 une réunion d'échanges entre les trois pays sur le thème des composants et pièces automobiles 2). Par ailleurs, les participants ont soutenu la proposition faite de permettre des échanges réguliers d'information sur les structures et les projets industriels dans la sous-région." (fin de l'extrait)

- Les participants maghrébins à cette réunion de Vienne et le Secrétariat de l'ONUDI ont perçu la portée pratique de cette proposition, formulée peu de temps après la réunion à Tanger, 30 mai au 3 juin 1988, visant à promouvoir la coopération industrielle en Afrique du Nord, dans le cadre de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique. L'extrait des recommandations de cette réunion de Tanger fourni en Annexe I de ce rapport rappelle que l'utilisation de l'outil ACT fut elle-même souhaitée à Tanger.
- L'organisation de la réunion d'Alger fut donc rapidement prise en charge par le Gouvernement algérien (MILD) en coopération avec l'ONUDI. La date prévue initialement d'octobre 1988, en conjonction avec la tenue de la Foire de la Production Nationale d'Alger, fut reportée au mois de mars 1989. Ce report permit une meilleure préparation et sensibilisation des opérateurs maghrébins à participer. Pendant cette période, des changements importants se produisaient dans les pays concernés (en Algérie, en particulier) et au niveau de la sous-région. En effet, la décision des dirigeants politiques des cinq pays du Grand Maghreb de créer et construire l'UMA, l'Union du Maghreb Arabe, apportait à tous les efforts et objectifs de coopération des opérateurs industriels maghrébins non seulement le cadre politique favorable mais l'encouragement le plus clair à travailler vite dans cette voie.
- C'est dans ce contexte favorable et prioritaire que les autorités algériennes et l'ONUDI ont activement coopéré pour préparer la réunion. Sous l'autorité et la supervision du Ministère de l'Industrie Lourde, Direction de l'Ingénierie (MILD/DIN), l'organisation de la réunion fut conduite par l'équipe ACT algérienne de la société d'ingénierie SIDEM. Tous les frais locaux furent couverts par le Gouvernement algérien, dans le cadre de sa contribution en dinars au budget du projet ACT DP/ALG/87/016, inclus les frais de séjour d'une quinzaine de participants marocains et tunisiens (officiels et opérateurs ACT) et les frais du consultant responsable de la préparation technique et de la rédaction d'un "dossier d'informations" remis à tous les participants. Les opérateurs ACT au Maroc et Tunisie (API, AGA Ingénierie) apportèrent également leur concours pour sensibiliser les opérateurs de l'automobile dans leur pays.
- On peut considérer que le nombre total de participants (plus de soixante, le nombre considéré initialement étant autour de vingt) illustre l'intérêt prioritaire du sujet et de la rencontre, le contexte et la période favorables, enfin la fonction mobilisatrice et pratique de l'ACT (la méthode, les projets en cours, les opérateurs nationaux).

2) souligné par nous.

II. OBJECTIFS ET PROGRAMME DE LA REUNION

- Nous reprenons ci-dessous le libellé exact des objectifs de la réunion contenu dans la note adressée aux participants courant février.

Citation:

"les objectifs de la réunion sont des plus concrets; il s'agit:

- . De mieux se connaître entre opérateurs industriels des pays du Maghreb. Quelles sont les politiques industrielles du secteur automobile et connexe: comment sont-elles décidées, conduites, évaluées?. Quelles sont les situations respectives dans les différents pays?.
- . D'échanger des informations sur les pratiques de travail et de commerce: rapports techniques, commerciaux, juridiques, avec les donneurs d'ordres, sous-traitants, partenaires étrangers.
- . D'exposer les problématiques de création et de développement du tissu industriel automobile et d'infrastructure dans ses dimensions nationales, maghrébine, internationale.
- . De parler des projets: état des projets, contexte, contenu, modalités d'identification, de maturation, de décision, de réalisation.
- . D'envisager des actions concrètes permettant de faire vivre la relation créée par cette réunion entre les opérateurs industriels et les applicateurs de l'ACT: constitution d'un club, réunions périodiques, travail par thèmes, modalités d'échange d'informations, projets en commun.
- . D'évoquer les actions communes qui peuvent être envisagées de manière transversale: qualité, normalisation, outillages, maintenance, formation, infrastructure de services industriels.
- . D'examiner les possibilités offertes par la coopération internationale, en particulier par L'ONUUDI, pour permettre le financement et l'aboutissement des recommandations.

Dans le champ direct de l'application de la méthode ACT, les participants:

- exposeront l'expérience et les résultats acquis en Algérie, Maroc et Tunisie;
- rappelleront les principes de la méthode ACT;
- feront le point sur les actions engagées pour un diagnostic des industries électro-mécaniques et sur les moyens de coordonner ces actions entre les pays."

- On notera que le champ technique de la réunion est constitué par les "véhicules et composants". Le concept de véhicules a été retenu car il s'applique à l'ensemble des équipements de transport, tracteurs, engins de travaux publics. Dans le concept composants, on inclut naturellement les pièces détachées (ou de rechange) dont l'importance est stratégique au Maghreb. Par souci de brièveté et parce que son usage est consacré, on utilise également dans ce rapport le vocable "automobile" pour représenter le champ technique de la réunion.
- Parmi les 60 participants (voir Liste des Participants, partie V de ce rapport), on notera la très forte représentation des opérateurs industriels, privés et publics, du secteur automobile des trois pays représentés (Algérie, Maroc, Tunisie) ³⁾ au plus haut niveau de responsabilité dans les entreprises et organisations concernées. La deuxième catégorie d'opérateurs participante fut les organismes de promotion et soutien à l'industrie (comme l'API en Tunisie, l'ODI au Maroc) ainsi que les divers opérateurs nationaux ACT. Les représentants des autorités nationales étaient venus volontairement en nombre limité mais prirent une part très significative aux discussions. Il convient de signaler que les membres du Comité Informel de la Mécanique Maghrébine, réunis à Alger à l'invitation de la SNVI, pendant la journée du 11 mars 1989, s'intégrèrent ensuite à la réunion, lui permettant ainsi de bénéficier des résultats de leurs travaux.
- Les travaux se déroulèrent par séances d'une demi-journée, les dimanche et lundi matin, 12 et 13 mars, à la Chambre Nationale de Commerce. Le lundi après-midi fut consacré à des visites techniques (SNVI) et à la rédaction des décisions et recommandations de la réunion par un groupe de participants appuyés par le Secrétariat de l'ONUDI. Les décisions et recommandations (voir la partie IV de ce rapport) furent présentées, discutées et adoptées par l'ensemble des participants le mardi 14 mars en fin de matinée.
- Les travaux furent ouverts le dimanche 12 mars, au nom du Gouvernement algérien, par M. Mohamed Ramdani, Directeur, Direction de l'Ingénierie, MILD, initiateur à Vienne de cette réunion. M. Ramdani partagea la responsabilité d'animation des débats et de rédaction des recommandations avec d'autres participants, en particulier, M. Belahsen, Secrétaire-Général de l'ODI, Rabat, M. Khalfallah, Directeur-Général de la STIA et M. Belmadani, Président de l'AMICA (Association Marocaine de l'Industrie et du Commerce Automobile).

A l'occasion du dîner offert à l'hôtel Aurassi, le lundi 12 mars, par le MILD et la SIDEM, certains participants eurent l'opportunité de rencontrer Messieurs les Ministres de l'Industrie Lourde et de l'Industrie Légère et le Ministre Conseiller aux Affaires Maghrébines auprès du Premier Ministre du Gouvernement de la République populaire d'Algérie.

3) Des participants lybiens et mauritaniens furent invités à participer. Ils devraient prendre part aux prochains travaux du groupe.

Les travaux et résultats de la réunion furent exposés à Messieurs les Ministres. Ceux-ci confirmèrent la volonté du Gouvernement algérien de soutenir et participer activement, dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe, aux efforts des industriels pour développer l'intégration et la complémentarité économique et industrielle entre les pays maghrébins, en particulier dans le secteur primordial de l'industrie de l'automobile et des composants. Ils exprimèrent un vif intérêt pour les résultats atteints par la réunion et encourager l'essor de cette dynamique de coopération entre les opérateurs maghrébins de l'automobile.

III. RESUME SUCCINCT DES TRAVAUX

Préambule

En introduction des débats, les participants ont entendu des communications visant à situer le cadre des industries concernées:

- la situation de l'industrie automobile au Maroc et son environnement politique et industriel: libéralisation des échanges; loi de compensation-intégration pour favoriser l'exportation;
- un historique du développement de l'automobile en Tunisie: crise et nouveaux choix de politique industrielle; élargissement de l'espace économique au Maghreb, au moins pour les grandes entreprises;
- le compte rendu des travaux du Groupe informel de la mécanique maghrébine, groupe chargé de réfléchir sur les moyens de mettre en oeuvre une série d'objectifs à moyen terme, selon une démarche pragmatique. Les résultats de ces travaux seront présentés à Casablanca en mai 1989;
- une information sur les actions des administrations algériennes dans les domaines du développement des PMIs: permettre une meilleure maîtrise du marché par les opérateurs; mise en place d'un programme qui permettrait de promouvoir la création des PMIs ; l'investissement monobloc et l'intégration trop poussée dans des grands complexes sont des notions périmées. Par ailleurs, l'industrialisation doit s'appuyer sur la mise en commun de moyens au niveau régional;
- Enfin, des exposés ont été faits sur les objectifs et l'état des programmes relatifs à la méthode ACT et aux bourses de sous-traitance;
- les participants ont remercié les autorités algériennes et l'ONUDI pour l'organisation de cette réunion.

Les objectifs prioritaires assignés au début de la réunion ont été:

- l'évaluation de la situation de l'industrie automobile dans les différents pays;
- la formulation de suggestions visant à améliorer le cadre réglementaire de la production, les échanges de produits et de techniques;
- la réflexion sur la constitution à moyen terme d'une plateforme d'accords au niveau régional;
- l'organisation, le suivi, la pérennité de la concertation instaurée par la présente réunion.

1. . Les participants ont observé l'évolution qui se manifeste de la part des Etats pour laisser jouer les mécanismes du marché et les politiques respectives des opérateurs: l'Etat et l'administration fixant le cadre réglementaire, les opérateurs agissant dans le cadre de l'autonomie;
 - . En face de l'administration qui souhaite réduire le contenu de ses interventions, doivent se créer des espaces intermédiaires qui prennent en charge les problèmes de financement, d'aménagement d'infrastructures, de recherche et développement, de développement de l'ingénierie, ce qui nécessite des partenaires organisés;
 - . l'espace économique Maghrébin apparaît comme un choix inéluctable qui s'impose aux grands opérateurs. Dans ce cadre, chacun doit participer à la circulation et aux échanges de produits, de devises, de technologies, de composants;
 - . Dans le cadre de l'UMA, on observe de nombreuses concertations en cours visant à régler les problèmes de droits de douane et de transports et les problèmes de compensation. A ces problèmes s'ajoutent également ceux ayant trait aux possibilités de participations juridiques et financières d'un pays à l'autre et au financement des investissements et la dimension monétaire (instrument de règlement).
2. . S'agissant des composants automobiles, on note l'importance du marché maghrébin (plusieurs milliards de dollars). Dans ce marché, on doit envisager d'organiser la "préférence maghrébine";
 - . La définition des projets automobiles structurants justifie une réflexion et une action communes quant à l'intégration. Dans la conception d'un projet automobile, on doit trouver un optimum entre le seul montage et l'intégration à 100%, schémas également irréalistes, ceci en fonction des possibilités du tissu industriel;
 - . Entre les deux extrêmes, grands projets de montage et petits projets, il y a la place pour des projets de pièces nobles, à considérer notamment selon des projets "mixtes". Pour ces projets, une concertation peut et doit se faire dans un cadre approprié.

Une discussion a eu lieu entre les constructeurs actuels et futurs et les équipementiers sur la stratégie générale et l'opportunité de créer de nouvelles capacités de montage.

3. . l'importance de la coopération technologique a été largement soulignée et quatre points majeurs ont été évoqués:
 - la normalisation: nécessité d'une coordination entre les pays
 - La R et D: faire en sorte qu'elle ait des applications pratiques vers l'industrie
 - la formation professionnelle et les échanges de stagiaires
 - la "veille" technologique et les transferts de technologies.

4. . Les opérateurs soulignent l'importance de la communication et de l'information; ils souhaitent connaître la politique et l'évolution des projets dans les secteurs automobiles des pays respectifs et disposer d'une structure d'information réciproque et de concertation entre opérateurs.

A cet effet, plusieurs propositions ont été examinées:

- Intérêt d'un inventaire des opérateurs, centres techniques, sociétés d'ingénierie;
- Comment constituer le cadre de concertation: pré-étude d'une fédération ou groupement professionnel à l'échelle maghrébine;
- La proposition pour un "Centre technique" de l'automobile, en perspective moyen terme;
- Une plateforme de concertation peut être organisée sur la base de plusieurs réseaux d'opérateurs existants:
 - les Chambres de Commerce
 - les Bourses de sous-traitance
 - l'ACT
 - les Fédérations professionnelles.

IV. DECISIONS ET RECOMMANDATIONS

Conscients du rôle qui leur échoit comme acteurs principaux de la construction du Maghreb économique dans le domaine considéré,

Désirant mettre à profit la dynamique porteuse de la création de L'UMA, Union du Maghreb Arabe, et les grandes potentialités du marché maghrébin,

Soucieux de s'appuyer sur les expériences acquises, les institutions et potentiels industriels et technologiques existants,

Convaincus de la nécessité d'une approche à la fois pragmatique, volontariste et solidaire,

Enfin, tirant les enseignements positifs de cette réunion d'Alger,

les opérateurs participant décident de constituer ensemble une force d'action organisée et une force de proposition (vis à vis des Etats et organismes publics d'appui) pour le développement de la coopération maghrébine dans le secteur des véhicules et composants. Dans ce but, ils se fixent cinq objectifs principaux pour la réalisation desquels ils s'engagent à oeuvrer concrètement :

- L'optimisation à court terme des échanges commerciaux et de produits, facilitée par la multiplication des rencontres directes entre opérateurs et des échanges d'informations;
- La constitution d'un marché ouvert avec une simplification et une harmonisation du cadre réglementaire et administratif;
- La promotion continue du "réflexe maghrébin" et de la solidarité des opérateurs à travers des manifestations diverses (type foires) et des mesures concrètes dans différents domaines (type régime tarifaire ou préférences des marchés des Etats ou entreprises publiques);
- Le renforcement de la coopération technologique pour tendre vers une meilleure maîtrise technologique et une plus grande complémentarité et intégration industrielles;
- La mise sur pied et le fonctionnement dynamique d'un cadre de concertation qui permette l'harmonisation et la synergie de leurs actions et programmes sur le moyen et long termes.

Pour parvenir à la réalisation de ces objectifs, les opérateurs présents à la réunion :

1. Inscrivent leurs actions dans le cadre politique favorable né de la création de l'UMA et s'engagent à formuler et exprimer en direction des nouvelles structures maghrébines, des pouvoirs publics de chaque pays et des institutions concernées, la nature de leurs contraintes, leurs priorités et leurs propositions.

Il s'agit, en particulier, de rendre le marché maghrébin pleinement ouvert, propice aux échanges fluides des personnes, des biens (infrastructures de transport et communications) et des capitaux, au développement des investissements et du partenariat industriel, aux acquisitions et transferts de technologie à l'intérieur de l'UMA.

2. Décident la création d'un COMITE DE PILOTAGE, autonome et représentatif des opérateurs du secteur des véhicules et composants de la région du Maghreb. Ce Comité sera composé d'environ deux représentants des opérateurs industriels par pays.

3. Confie à ce Comité de pilotage la responsabilité de l'animation et mise en oeuvre d'un PLAN D'ACTION ayant trois objectifs immédiats :

- La réalisation d'actions concrètes à effet multiplicateur;
- L'analyse et la mise en place d'un cadre de concertation permanent entre opérateurs;
- La préparation d'éléments d'information et de réflexion sur les enjeux stratégiques à moyen et long termes dans le domaine des véhicules et composants, à l'échelle maghrébine et internationale.

Le contenu de ce programme d'action est le suivant :

- 3a : Mise en place du Comité de pilotage, sous la responsabilité propre des opérateurs industriels de la région;
- 3b : Appui et participation à la réunion prévue en mai 1989 à Casablanca du "groupement informel de la mécanique maghrébine",
- 3c : Diffusion par tous les participants des décisions de cette réunion d'Alger auprès de tous les opérateurs, des institutions techniques d'appui, des organismes de financement, de développement, des pouvoirs publics (effet "caisse de résonance");
- 3d : Conduite des activités préliminaires nécessaires et réalisation d'un ANNUAIRE de l'automobile au Maghreb présentant de manière informative et pratique les opérateurs existants dans la région, les produits offerts, les institutions et capacités technologiques (centres techniques, groupements professionnels, laboratoires, instituts de normalisation, certification et recherche, bureaux d'études et capacités d'ingénierie, etc. ...);
- 3e : Compilation des travaux, études, réflexions relatives à la situation, au développement et aux enjeux du secteur automobile dans les pays concernés, dans le Maghreb et dans le monde, et conduite de travaux complémentaires jugés nécessaires, afin d'éclairer la réflexion et l'action sur le moyen terme;
- 3f : Analyse et élaboration d'une proposition détaillée relative aux objectifs et caractéristiques d'un cadre approprié de concertation entre les opérateurs, pouvant prendre la forme d'une ASSOCIATION PROFESSIONNELLE REGIONALE DES OPERATEURS;

- 3g : Analyse et élaboration d'une proposition relative à la mise en place d'un RESEAU D'INFORMATIONS spécialisé, opérationnel dans les pays et la région du Maghreb;
- 3h : Réflexions et actions communes concernant les projets d'intérêt régional, l'essor de la coopération technologique (voir la recommandation 4, suivante), l'harmonisation/la cohérence des politiques nationales dans l'automobile, dans le contexte concurrentiel et évolutif mondial;
- 3i : Participation collective au prochain SALIMME, Salon des industries métallurgiques, mécaniques et électriques, qui se tiendra à Casablanca, du 2 au 5 novembre 1989.
- 3j : Tenue, dans le cadre de ce salon, d'une deuxième réunion du groupe des opérateurs maghrébins des véhicules et composants, élargi aux autres opérateurs non présents à Alger, dont l'objet serait :
- d'examiner les résultats provisoires atteints dans ce plan d'action, pendant la première phase d'environ 6 mois (mars à octobre 1989),
 - de prendre des décisions sur des sujets prioritaires proposés à l'ordre du jour de cette seconde réunion (en particulier, la création éventuelle d'une association régionale),
 - d'actualiser ce programme d'action.

Les participants à la réunion s'engagent à contribuer à la mise en oeuvre de ce programme et à solliciter au maximum la contribution et les capacités de l'ensemble des institutions, organismes, opérateurs existants directement concernés, ainsi que des différents programmes ou actions en cours.

Dans cet ordre d'idées, l'utilisation des moyens, ressources et potentialités des bourses de sous-traitance, nationales et sous-régionale, ainsi que des équipes et projets ACT nationaux en Algérie, Maroc et Tunisie, est vivement souhaitée.

4. Souhaitent développer entre eux, et avec l'appui des Etats concernés, la Coopération technologique, afin, notamment, de parvenir à une meilleure maîtrise de l'innovation et des transferts de techniques. Il s'agit en particulier :

- . de l'harmonisation de l'approche "qualité",
- . de faire en sorte que les processus en cours d'élaboration des systèmes normatifs et de certification soient coordonnés par les services concernés,
- . d'assurer la convergence des efforts vers une application plus concrète et directe de la R et D au service des opérateurs,
- . de mettre en oeuvre une réflexion et des actions communes concernant les projets "structurants" à caractère régional,
- . de développer une action soutenue de mise en place de l'infrastructure de services industriels,

- . de considérer l'opportunité d'un projet d'organisme régional de support technologique, dont une des fonctions principales serait de gérer un système commun de maîtrise de la technologie pour l'automobile, et les transferts de techniques.

Ces efforts devront s'appuyer sur la participation active des actions et programmes en cours concernant l'ACT et les bourses nationales de sous-traitance, des structures existantes telles que les centres techniques, les organismes et services chargés de la promotion et du développement industriel, de la normalisation, de la propriété industrielle, etc. ...

5. Sollicitent l'appui actif des Gouvernements des pays concernés, de l'ONUDI ou d'autres organisations de développement et de financement pour la mise en oeuvre de ce plan d'action.

En particulier, ils souhaitent :

- L'utilisation des capacités, ressources humaines et financières, des outils méthodologiques des projets de l'ONUDI en cours dans les pays du Maghreb, c'est-à-dire les projets "ACT" et bourses nationales et sous-régionale de sous-traitance;
- La mise en place par l'ONUDI, dans des délais rapides, d'un projet à financement de type SIS ou autre, afin d'apporter un appui aux travaux à court terme du Comité de pilotage, avant la rencontre importante prévue en juillet 1989, à mi-parcours avant le SALIMME et la deuxième réunion des opérateurs.
- La mobilisation par l'ONUDI de ressources financières, dans le cadre, en particulier, du Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA), en pleine conformité avec les recommandations de la Réunion sous-régionale de promotion de la coopération industrielle en Afrique du Nord, réunie à Tanger, Maroc, du 30 mai au 3 juin 1988.⁴⁾

Ce financement permettrait la mise en oeuvre d'un projet, prenant le relais du projet type "SIS", ayant la double fonction suivante :

- . appuyer les opérateurs dans la réalisation des activités prioritaires du programme défini antérieurement,
- . contribuer à la mise en place du cadre de concertation, et au développement et à la synergie des programmes du groupe des opérateurs à moyen terme.

Le contenu provisoire de ce projet à financement IDDA, devrait être soumis à l'avis et au soutien du Comité de pilotage lors de sa réunion de juillet 1989. L'appui formel à ce projet des Etats concernés est sollicité par les participants.

4) Voir Annexe I et le rapport de cette réunion organisée par l'ONUDI, en coopération avec le MULPOC pour l'Afrique du Nord de la CEA, l'OADI et le Gouvernement marocain (ID/WG. 472/5, 27 juin 1988).

V. LISTE DES PARTICIPANTS

ALGERIE

ABASSI Boualem	PVP	DGA
BENCHEIKH Mustapha	PVP	Directeur Sous-traitance
BENDRIS	RECTA-IND	Attaché Direction
BENMANSOUR Zahir	PVP	Directeur général
BENMOHAMED Mustapha	ENEM	Ingénieur
BELLARBI Boualem	SIDEM	Ingénieur en chef, Responsable de l'équipe ACT
BELLARBI Salah	SIDEM	Directeur
BESSAOUD Arzhi	MILD	Sous-directeur
CHERRAK	SNVI	Directeur Développement
DERIMI	SNVI	Directeur général
GOUMIRI LIES	MILD	Conseiller au Cabinet du Ministre
HASSAM Bechir	SIDEM	Directeur général
HELAILI Mohamed	DVP	Directeur Maintenance
IKHLEF Abdennour	ENEM	Directeur
KERKACH	ALFREIX	Chef de service
KERMOUCHE Malik	PVP	Chef de département
KHALED Abdelmalek	SAIFE	Directeur général
KHIARI	ENPMA	
LOUAHLA	ENPMA	
MALMAS Madjib	PVP	Assistant Directeur général
MEHRI Athmane	SAIFE	Président Directeur général
MEKHELEF Mohamed	DVP	Directeur central
MIMOUNI	ALFREIX	Directeur technique
NEDIOUI, M.Z	Chambre Nationale de Commerce	Directeur Invest. productifs
RADMDANI	FACIA	Directeur général
RAMDANI Mohamed	MILD	Directeur, DIN
SAAD Nour-Eddine	PVP	Chef de département
SIFAOUI Mohamed	DVP	Directeur général
STITI Rabah	CNC	Assistant au Directeur général
ZAIBEK Chérif	PVP	Chef de département
ZEMBAA	SNVI	Directeur développement

MAROC

AMRAOUI Omar	Berliet Maroc	Directeur général
AZZOU Abdellah	SOFIMAR	Directeur
BAKHOUMY Bouchaïb	CABELEC	Directeur
BELARBI Mohamed	SOMACA	Directeur général
BELAHSEN Abdelhamid	ODI	Secrétaire général
BEL MADANI	NRF	Directeur général, Président de l'AMICA
BENABDALLAH	ODI	Chief, Service mécanique
CHAPAI Hamid	AGA Ingénierie	Ingénieur, opérateur ACT
EL ALAMI Omar	SIPROF	Assitant au Directeur
EL AZOUZI Hassan	ROYAL JOINT	Directeur
GHANNAM Ali	Direction Générale Industrie	Directeur Production industrielle
GHAOUTI Mekhfi	SODEX SA	Président Directeur général
HAMMOUMI	SMFN	Directeur export
IRAQUI Abdouh	AGA Ingénierie	Directeur général
ISMAILI Driss	SOFIMAR	Président Directeur général
MAHASSINI	D.G. Industrie	Chef, Service mécanique
MOAMAH Ali	SINFA	V. Président Directeur général
MOQADDEM Ahmed	ATMAG	Président Directeur général, Opérateur ACT
OSMAN Mustapha	BERLIET MAROC	Département approvision.
OUZROU Abdelkader	SFCCT	Attaché Directeur général
RAIS Adil	PLASTEX Maroc	Directeur général

TUNISIE

BOUJDAI Bachir	HYDROMECA	Président Directeur général
CHALEB Ammar	STIA	Directeur développement
CHATMEN Hechmi	API	Ingénieur, opérateur ACT
DALLAGI Magtouf	API	Directeur des industries mécaniques
DRIDI Hedi	SDET	Directeur développement
ESSASSI Abdelaziz	Groupe SICAME	Président Directeur général
FATNASSI Mohamed	API	Ingénieur, opérateur ACT
KHALFALLAH Ali Cheikh	STIA	Président Directeur général
NAJAR Faouzi	CMT TUNIS	Directeur technique

PNUD/ONUDI

AYADI M. Rachid	PNUD, Alger	Administrateur principal
CUNY Claude	ONUDI	Consultant, expert en sous-traitance
NICKELS Alain	ONUDI	Administrateur principal, Responsable du programme ACT
NICOLAS Henri	ONUDI	Consultant, expert principal ACT

RECOMMANDATIONS DE LA REUNION DE TANGER, 30 MAI AU 3 JUIN 1988

"Compte tenu de la spécificité de la sous-région d'Afrique du Nord qui voit ses perspectives de coopération industrielle s'élargir davantage et de sa nouvelle approche dynamique pour son intégration économique, les participants à la réunion sous-régionale sur la coopération industrielle, tenue à Tanger, Maroc, du 30 mai au 3 juin 1988, demandent à l'ONUDI:

- i) d'envisager une affectation proportionnelle des fonds de l'IDDA aux pays de la sous-région dans le cadre de son développement industriel;
- ii) de créer une cellule et désigner un correspondant de l'ONUDI chargé d'assurer le suivi particulier de l'intégration industrielle de la sous-région, et ce en dehors du groupe de l'IDDA. Cette cellule agirait de concert avec les plénipotentiaires en poste à Vienne, l'OADI et le MULPOC pour l'Afrique du Nord;
- iii) d'organiser périodiquement des consultations entre les pays de la sous-région sur le financement des investissements ainsi que sur des thèmes d'intégration industrielle à définir conjointement et susceptibles de dynamiser les nouvelles perspectives de coopération entre les pays de la sous-région;*)
- iv) d'organiser un cycle de réunions sur les petites et moyennes entreprises industrielles consacrées à l'examen de la situation du développement de ce type d'entreprises dans la sous-région;
- v) de participer aux actions de renforcement des capacités d'intervention des organismes intergouvernementaux de la sous-région tels que l'OADI, le CEIM, le MULPOC d'Afrique du Nord, le Comité permanent consultatif maghrébin, etc.;
- vi) de mettre en place un système d'information industrielle capable de donner toutes les indications relatives aux possibilités existantes dans les pays de la sous-région en matière de services industriels et d'approvisionnement en biens et produits;*)
- vii) d'effectuer des études dans certains secteurs industriels stratégiques susceptibles de fournir de meilleures bases pour l'évaluation des complémentarités industrielles des pays;*)
- viii) de fournir toute l'assistance requise pour la transformation de certains centres nationaux identifiés en centres sous-régionaux capables d'assurer des services à l'ensemble des pays;
- ix) de fournir, conformément à la résolution No.5 du Conseil de plénipotentiaires du MULPOC d'Afrique du Nord et adoptée par la Conférence des ministres de la CEA toute l'assistance nécessaire pour l'établissement de la Zone d'échanges préférentiels notamment dans le cadre du protocole relatif à l'industrie;
- x) d'accélérer la mise en place des antennes locales de la bourse de sous-traitance pour les pays de la sous-région, ainsi que la mise en place de mécanismes d'identification des projets par la méthode de l'analyse de complexité technologique (ACT) pour les pays de la sous-région qui en font la demande;*)

.....

*) souligné par nous.

Annexe II

**INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME DE BOURSES DE SOUS-TRAITANCE
ET DE PARTENARIATS (BSTP) DE L'ONUDI AU MAGHREB**

Les BSTP de la Région Arabe assureront dans le secteur de la Transformation des métaux, de façon permanente, le recensement des capacités de productions et de services, l'information des industriels sur les produits fabriqués dans la région ainsi que les rencontres et mises en relation de ceux qui offrent leurs services (sous-traitants) et de ceux qui souhaitent confier ces travaux ou ces fabrications en sous-traitance (donneurs d'ordres).

Cependant les BSTP des entreprises concernées ne sont ni des services d'approvisionnement, ni des services commerciaux, ni des services de planification régionale. Elles rationalisent et organisent afin d'éviter, autant que faire se peut, les hémorragies de devises (substitution aux importations), les investissements anarchiques (réhabilitation et utilisation des capacités existantes) et elles facilitent au mieux l'intégration nationale et maghrébine.

En assumant ces tâches, elles détectent des lacunes et permettent, en les répercutant aux organismes nationaux et internationaux spécialisés, d'aider à les combler par simple mise en relation ou par des actions spécifiques élaborées avec les intéressés.

Leur potentiel de fécondité n'est pas enfermé dans les limites succinctement résumées ci-dessus. Il repose pour l'essentiel sur la compétence et le dynamisme des animateurs et des industriels de chaque pays. Les BSTP intéressent tout naturellement tous les opérateurs économiques concernés.

Projets en cours dans le Maghreb

Au niveau régional:

- Le Programme régional arabe de développement de sous-traitance (DP/RAB/86/001) lancé par l'ONUDI et le PNUD en 1986 avec 6 pays arabes (Algérie, Egypte, Iraq, Jordanie, Maroc, Tunisie) a réalisé:
 - La conception et le développement d'un ensemble d'instruments communs techniques et économiques (nomenclatures, manuels, méthodes de gestion), commerciaux (foires spécialisées, brochures), juridiques (guide pour l'élaboration de contrats, réglementations fiscales et douanières) et informatiques (logiciels de gestion, équipement compatible) en vue de la mise en place d'un système commun de sous-traitance industrielle;
 - Les études et activités préparatoires à la mise en place de BSTP nationales dans chacun des pays participant.

Le programme prépare à présent la mise en réseaux des diverses BSTP informatisées de la région, et leur éventuelle connexion avec d'autres réseaux.

Au niveau national:

- En Algérie, la mise en place prochaine d'une BSTP (dénommée Centre d'Information et de Promotion de la Sous-Traitance) est envisagée au sein d'un organisme autonome ou sous tutelle du Ministère de l'Industrie Lourde;
- Au Maroc, une BSTP nationale est actuellement mise en place au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca;
- En Tunisie, une BSTP a été mise en place à l'Agence de Promotion de L'Industrie, avec une centrale à Tunis, reliée à 5 antennes régionales.